

## **Communiqué de presse**

### **CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER**

#### Départ au sein de la police

Motivé par la perspective de renouer avec son métier initial de chauffagiste, M. Claude Godel a demandé être relevé de la fonction de chef de la Police municipale intercommunale au 31 octobre 2010. L'exécutif imérien a pris acte de sa décision. Il le remercie de son travail et lui souhaite de rencontrer plaisir et satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle activité professionnelle. La police unique cantonale entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le Conseil municipal veillera à assurer la période de transition.

#### Partenariat floral municipal

«Dites-le avec des fleurs». Telle est la philosophie du mandat que la Municipalité a confié au Home rural Le Printemps à Saint-Imier, structure intégrée au sein de la fondation «La Pimpinière». La créativité et le goût du travail soigné de ses collaborateurs se vérifiera ou se vérifie déjà aux alentours de certains bâtiments communaux – dont celui sis Agassiz 4 -, des fontaines communales et des supports d'entrée de la zone 30 km/h. Très prochainement, la Place du 1125<sup>ème</sup> anniversaire de Saint-Imier profitera également des bons soins de cette équipe appliquée.

#### Paniers de champignons à contrôler

Les amateurs de cueillettes de champignons affichent un large sourire. Les voici prêts à renouer avec leur passion. A Saint-Imier, ils se voient offrir la possibilité de faire contrôler leur récolte chaque week-end samedi et dimanche du samedi 11 septembre 2010 au dimanche 31 octobre 2010. A cette fin, ils se rendront de 19 h 00 à 20 h 00 dans le hall de l'école primaire où les y attendra M. Patrick Recordon (en raison de formation continue du contrôleur, ce service ne pourra pas être proposé à Saint-Imier dimanche 5 septembre 2010 et dimanche 26 septembre 2010).

En dehors des heures et jours officiels de contrôle, M. Patrick Recordon se tient à disposition toute l'année sur rendez-vous à fixer dès 16 h 00 au 079 239.88.72. Pour mémoire, les récoltes doivent être présentées dans leur totalité. Dans le canton de Berne, la récolte est limitée à 2 kg par jour et par personne et strictement interdite les 7 premiers de chaque mois.

#### Nonagénaire

Mardi 24 août 2010, M. Stéphane Boillat, maire, et M. Yanick Courvoisier, préposé au contrôle des habitants, se sont rendus à la rue Dr Schwab 8, où ils ont eu le plaisir de rencontrer Mme Alice Winzenried pour célébrer son 90<sup>ème</sup> anniversaire. Les représentants des autorités imériennes lui ont remis, à cette occasion, la traditionnelle attention destinée aux nonagénaires, à savoir deux vrenelis et une gerbe de fleurs.

Saint-Imier, mercredi 25 août 2010

(cm)